



Mérignac

18 février 2025

Communiqué de presse

Le Conseil municipal s'est tenu lundi 17 février à l'Hôtel de ville, présidé par Alain Anziani, maire de Mérignac. La séance a débuté par la présentation de deux rapports sur les orientations budgétaires et la situation en matière de développement durable. Le conseil s'est poursuivi avec l'adoption de nombreuses délibérations notamment celle approuvant le choix de la société S-PASS TSE comme délégataire de service public pour l'exploitation du Pin Galant qui a fait l'objet de vifs échanges.

Présentation du rapport sur les orientations budgétaires

C'est dans un contexte politique incertain et une crise des finances publiques avec une croissance économique faible (prévision de croissance revue à 0.9 % pour 2025 par le premier ministre) que le Rapport d'orientations budgétaires a été rédigé.

Malgré cette situation politique inédite, la Ville poursuit sa dynamique d'investissement (32 millions pour 2025) pour consolider et développer les services à la population. Elle maintient l'orientation du budget pour relever le défi climatique avec la poursuite du schéma « Continuons Mérignac Ville Verte ». Comme le souligne le maire : « le défi environnemental ne pourra réussir au détriment de la justice sociale. Nous continuerons à développer une écologie incitative qui accompagne, facilite ou récompense les initiatives ». Et pour préserver le pouvoir d'achat des habitants, la Ville maintient le taux de fiscalité, inchangés depuis 2009, et continue de geler les tarifs des services municipaux (cantine, périscolaires...)

- Une ambition qui ne faiblit pas

L'investissement a atteint un pic en 2024 avec un montant supérieur à 35.5 M€.

Sur la période 2020 - 2024 la ville a investi 145 M€ dans les équipements et l'espace public, soit presque 2 fois plus que sous le précédent mandat. (29.5 M€ en 2023, 33.6 M€ en 2022 et 27.8 M€ en 2021)

Pour 2025 l'objectif est de poursuivre cette dynamique avec un niveau d'investissement visé de l'ordre de 32 M€.

De nombreux projets sont prévus : la réhabilitation de 3 groupes scolaires, le lancement des travaux du COSEC Leo Lagrange, des travaux d'agrandissement et de rénovation de la crèche Croq'île, la poursuite des travaux du Krakatoa, du déploiement des panneaux photovoltaïques, de la salle polyvalente en centre-ville, du pôle jeunesse... Cette liste non exhaustive témoigne d'une feuille de route ambitieuse, claire et adaptée aux besoins des Mérignacaises et Mérignacais.

La ville de Mérignac, sans être une ville centre, compte 476 euros de dépense en équipement par habitant en 2024 quand la moyenne des villes de 50 000 à 100 000 habitants est à 372 euros, avec souvent des charges de centralité.

- Une gestion saine

Au 1^{er} janvier 2025, la capacité de désendettement de la Ville est à 4 ans et sera de 5,5 ans à la fin 2025 (moyenne à 6 ans pour les communes similaires). Le recours à l'emprunt est en légère augmentation mais la dette par habitant reste encore très raisonnable : 371€ par habitant contre une moyenne de 1 344€ par habitant pour les communes de même strate.

Pour préserver le pouvoir d'achat des habitants, la ville maintient la stabilité des taux de fiscalité locale depuis 2009, faisant de Mérignac une exception parmi les communes de la métropole. Les bases locatives augmentent car elles sont indexées sur l'inflation définie dans le cadre juridique. La Ville fixe les taux, l'Etat fixe les bases.

La ville souhaite également poursuivre le gel des tarifs des services périscolaires et extrascolaires. Quelques ajustements tarifaires sont proposés (rapport de présentation 2025-019 : ajustements de la politique tarifaire enfance-jeunesse-éducation) afin de résoudre des situations complexes et quelques cas particuliers (pour des situations sociales souvent précaires, pour les enfants de l'UEMA ou pour des familles séparées où il a été convenu d'appliquer aux deux parents le tarif mérignacais dès lors qu'un des 2 parents réside dans la commune), d'appliquer une tarification pour le transport extrascolaire et pour les séjours de l'espace pré-ados en adéquation avec le coût des séjours (les séjours de l'espace pré-ados étaient facturés sur la base d'une journée d'ALSH classique, ce qui ne correspond pas au coût de ces activités) ainsi que de réviser les tarifs de l'espace jeunes.

- **Des recettes qui augmentent et des charges importantes à assumer**

Les recettes fiscales devraient augmenter de 2,4 millions d'euros en raison notamment de la revalorisation des bases. Par ailleurs, Bordeaux Métropole devra rembourser à la ville 2,9 millions de trop perçus. Les recettes supplémentaires s'élèvent donc à 5,3 millions.

Les charges

- D'abord une ponction de 1,8 million d'euros pas l'Etat
- Certaines dépenses de fonctionnement évoluent très fortement : la hausse du prix des repas SIVU est de 12 % pour les maternels et 10 % pour les élémentaires (bacs inox, impact CNRACL, coût alimentation). Nous ne répercutons pas cette hausse : les 4èmes tranches de QF paient moins de 1 € le repas.
- La hausse du taux de CNRACL coûte 675 000 € en 2025 à la Ville

En parallèle, la Ville s'est engagée à maintenir le niveau de subventions aux associations en 2025 à hauteur de 5,5 millions d'euros.

Mérignac confie la gestion du Pin Galant à S-PASS TSE, après l'adoption de la délibération au Conseil municipal

Le Conseil municipal de Mérignac a approuvé le choix de la société **S-PASS TSE** comme délégataire de service public pour l'exploitation du **Pin Galant** qui offre une ambition renouvelée en matière de programmation, d'accessibilité des différents publics et d'engagement environnemental

À compter du 1er juillet 2025, S-PASS TSE assurera l'exploitation du Pin Galant dans le cadre d'un contrat de 5 ans. La société s'engage à proposer une programmation culturelle riche et variée pour les différents publics (un minimum de 75 spectacles et 105 représentations par saison), de nombreuses actions de médiation culturelle en direction des scolaires, des jeunes et des publics dits « éloignés de la culture » ainsi qu'un soutien à la création artistique. Elle veillera également à l'entretien et à la modernisation des équipements scéniques, tout en intégrant des actions en faveur de la transition écologique.

Rapport développement durable 2024

Ce rapport démonte l'engagement continu de la ville en matière de transition écologique dans les politiques publiques comme dans les pratiques sur le territoire. Les principaux faits saillants 2024 :

- Vote du schéma « Continuons Mérignac ville verte »
- Lancement des cultures sur la ferme des chênes (maraichage bio pour les cantines des crèches)
- Succès de la Fête de la nature et des jardins organisée au parc du Vivier avec plus de 3000 participants qui ont pu, dans une ambiance conviviale, s'informer sur la nature en ville, la manière d'accueillir la biodiversité dans son jardin ou sur son balcon
- Finalisation du raccordement des sites mairie au réseau de chaleur urbain (hors médiathèque qui sera dans la deuxième tranche).
- Passage du cap des 1 000 foyers accompagnés dans leur démarche de transition écologique
- L'augmentation des moyens humains dédiés depuis le début du mandat : un ETP en 2020, 8 ETP en 2024.

Acquisition de deux parcelles rue d'Eysines pour la réalisation d'un équipement sportif et d'un square

Le Conseil municipal a approuvé l'acquisition de deux parcelles à la société « Compagnie européenne de propreté et d'hygiène », d'une surface de 10 065 m² pour un montant net vendeur de 217 000 €.

Sur ces parcelles situées dans le quartier de la Forêt et face à l'entrée de l'école élémentaire Edouard Herriot, seront réalisés un terrain extérieur multisports avec des vestiaires associés, ainsi qu'un square d'environ 1300 m². Ce projet qui s'inscrit dans la démarche « Continuons Mérignac ville verte », permettra de répondre aux besoins en équipements sportifs du quartier et du groupe scolaire situé à proximité directe.

Contact presse

Elyse Perusseau

e.perusseau@merignac.com / 07 61 61 37 95